

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS No. 9/13

Objet	Mise en place du 30 km/h en ville d'Aubonne
Opération proposée	Mise en place de signalisation, marquages et modération du trafic dans 4 zones de la ville d'Aubonne : <ul style="list-style-type: none"> - Le bourg - Le secteur du Chêne - Le secteur Ouest Chaffard - Le quartier des Clos
Réalisation	Dans les meilleurs délais
Coût de l'opération	Fr. 345'000.- TTC selon le préavis
Financement	Par trésorerie courante
Durée d'amortissement	Prélèvement au fonds de réserve « Zone 30 km/h et aménagements » : Fr. 300'000.- Amortissement sur 3 ans : Fr. 15'000.- /an
Planification de l'investissement	Investissement figurant au plan quinquennal pour un montant de CHF 500'000.-

Appréciation de la CoFin

La CoFin observe que le financement de la mise en place du 30 km/h en ville d'Aubonne a été planifié dans le plan quinquennal 2013-2018 et qu'une grande partie de cet investissement pourra se faire par prélèvement au fonds de réserve « Zone 30 km/h et aménagement ».

L'impact sur le compte de fonctionnement de la Commune pour les prochaines années se trouvera donc limité à un amortissement de Fr. 15'000.- les trois prochaines années ainsi qu'à la maintenance et à l'éventuel remplacement de la signalisation, des marquages et des éléments de modération de trafic mis en place.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, exprime un **avis favorable** à l'octroi d'un crédit de **Frs 345'000.-** pour la mise en place du 30 km/h en ville d'Aubonne.

Pour la CoFin

Aubonne, le 26 août 2013, Nicolas Suter